

L'ajournement

L'observatoire de radioastronomie d'Algonquin est muni d'un réflecteur parabolique de 46 mètres parfaitement orientable. Ce réflecteur a été construit il y a une vingtaine d'années et il aurait grandement besoin d'être remis à neuf, ce qui nécessiterait le remplacement de la surface d'acier réfléchissante de l'instrument par une pièce usinée avec plus de précision. La nouvelle version permettrait aux utilisateurs du télescope de travailler avec des longueurs d'ondes mesurées en millimètres au lieu de centimètres. Le télescope coûte cher à exploiter.

Il a d'ailleurs été touché par deux décisions. La première découlait du fait que le coût de la remise à neuf est passé de 7,9 millions à 11,7 millions. Cela exclut l'étude technique qui est déjà payée. Cette remise à neuf accroîtrait aussi le coût du subventionnement. Ainsi, pour le moment, les plans de remise à neuf ont été annulés. La deuxième décision tenait de ce que la direction du CNR a considérablement réduit le budget de son service d'astronomie, soit de l'Institut d'astrophysique Herzberg. Cette compression budgétaire touchera environ 21 personnes qui travaillent à l'observatoire de radioastronomie d'Algonquin.

La direction du CNR a réexaminé cette décision avec le Comité associé d'astronomie et d'autres représentants des usagers canadiens de ces laboratoires d'astrophysique. A la suite des recommandations formulées par ces groupes, le CNR a entrepris des pourparlers avec un groupe du Royaume-Uni et des Pays-Bas, qui est en voie d'achever la construction de l'un des meilleurs télescopes infra-millimétriques sur le sommet de Mauna Kea à Hawaï. Cette installation s'appellera le télescope James Clerk Maxwell. Le Mauna Kea, une montagne de 4 300 mètres située à Hawaï est l'un des meilleurs sites astronomiques du monde en raison des conditions atmosphériques très sèches et très stables qui y règnent. Pour cette raison, de plus en plus de grands télescopes y fonctionnent sur des longueurs d'ondes visibles, infrarouges et millimétriques. Une telle concentration permet de partager les installations et les compétences à l'avantage de tous.

Le Centre national de recherches a maintenant conclu une entente préliminaire qui permettrait aux astronomes canadiens d'acheter une part de 25 p. 100 de ce télescope au coût d'environ 10 millions de dollars payables en 10 ans.

Le télescope James Clerk Maxwell entrera en activité en juin 1987. En achetant une part de ce télescope millimétrique de qualité internationale, le Canada offrira à ses astronomes un accès immédiat à l'un des nouveaux domaines les plus intéressants de la recherche astronomique. La remise à neuf de l'observatoire radioastronomique d'Algonquin aurait exigé cinq autres années de travaux techniques difficiles et plus coûteux que cette solution.

On s'attend à ce que cette décision soit fortement approuvée par la communauté scientifique canadienne.

LES BANQUES—LES TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES À CHARTE—
L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE ET LE TAUX
PRÉFÉRENTIEL

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je veux revenir sur le sujet que j'ai abordé il y a quelques semaines durant la période des questions, soit l'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel. Le taux d'escompte fixé par la Banque du Canada est le taux qu'elle

fait payer pour prêter de l'argent; le taux préférentiel est le taux établi par les banques à charte pour leurs clients privilégiés. Depuis des années, il y a toujours eu une différence de 0,75 p. 100 entre ces deux taux.

● (1810)

Aujourd'hui, le taux de la Banque du Canada est fixé à 7,54 p. 100 et le taux préférentiel à 9,25 p. 100. Il y a donc un écart de 1,71 p. 100 entre les deux taux. J'ai demandé à discuter ce point de nouveau pour les raisons que je vais exposer dans un instant. Je voudrais montrer maintenant comment la situation s'est constamment détériorée depuis quelques années au point où elle est maintenant critique.

Par exemple, l'écart actuel est de 31 p. 100 plus élevé que l'écart mensuel moyen de 1986. Il est de 82 p. 100 plus considérable que l'écart mensuel moyen de 1985. Il représente plus du double de l'écart mensuel moyen de 1984.

En février 1978, le taux d'escompte s'établissait à 7,5 p. 100 ce qui était très près du taux d'escompte actuel de 7,54 p. 100. A cette époque, le taux préférentiel était de 8,25 p. 100, soit 1 p. 100 de moins qu'aujourd'hui. Parce que les taux d'intérêt ont baissé, surtout au cours des derniers mois, nous nous rendons compte que les taux connexes ont diminué, comme les taux hypothécaires, les taux des prêts à la consommation et les taux que paient les entreprises qui empruntent des capitaux.

Cependant, nous devrions nous poser la question suivante. Si nous refermions en partie l'écart entre le taux d'escompte d'une part et le taux préférentiel d'autre part, quel avantage en retireraient les Canadiens qui ont besoin de capitaux? Si le gouvernement fait baisser le taux d'escompte en adoptant une politique économique appropriée, cela ne sert pas à grand-chose à moins qu'on en fasse bénéficier pleinement le public consommateur. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le public en bénéficie en grande partie, mais pas autant qu'il le devrait. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question et j'ai demandé que nous y revenions aujourd'hui.

Si l'écart était comblé, les taux hypothécaires pourraient peut-être baisser de 1 p. 100. Les petits exploitants pourraient peut-être obtenir des capitaux à des taux inférieurs de 1 p. 100 à ce qu'ils sont maintenant. Ce serait aussi avantageux pour ceux qui réussiraient à trouver un emploi grâce aux retombées des mises de fonds et à la création de nouvelles entreprises. Selon moi, c'est une question économique importante que nous devons examiner.

Quelle est la réponse? J'espère que le gouvernement et le Parlement ont une certaine influence auprès des banques à charte et des autres établissements de prêts du Canada. J'espère que nous pourrions leur demander pourquoi, en 1978, nous avions un taux préférentiel de 8,25 p. 100 et un taux bancaire de 7,5 p. 100, alors que le taux préférentiel est maintenant de 9,25 p. 100 et le taux bancaire de 7,54 p. 100.

Certains disent que les consommateurs canadiens doivent aider les banques à faire face à l'instabilité causée par les prêts de 25 milliards de dollars aux pays du tiers monde et que les banques doivent trouver de l'argent où elles peuvent au Canada, notamment en fixant un taux préférentiel plus élevé. C'est peut-être justifié, mais le public canadien devrait néanmoins savoir pourquoi au juste on lui demande d'accepter des taux d'intérêt plus élevés qu'ils ne devraient l'être.